

Dans un ménage, si l'on voulait faire toucher la rente à la même époque, c'est-à-dire à 65 ans pour le mari et 60 ans pour la femme, tenant compte de la différence d'âge probable, on aurait :

	Capital aliéné.	Capital réservé.
Pour des versements de 2 centins par jour, 1 centin pour le mari et 1 centin pour la femme, une pension de.....	\$229 60	\$167 80
Pour des versements de 4 centins par jour, 2 centins pour le mari et 2 centins pour la femme, une pension de.....	\$459 40	\$331 60

Des versements de 2 centins par jour, depuis 18 ans, continués jusqu'à la retraite, donneraient les résultats suivants :

	Sommes versées		Capital réservé.	Capital aliéné.
A 60 ans	\$306 60	} la rente serait de {	\$127 40	\$163 40
61 do	313 90		142 20	182 80
62 do	321 20		159 20	205 00
63 do	328 50		178 80	230 80
64 do	335 80		201 80	261 08
65 do	343 10		228 60	295 80

On dira peut-être qu'un ouvrier ne peut pas toujours économiser 2 centins par jour, c'est malheureusement possible; mais ce qui est également possible, c'est de vivre aussi bien avec 98 centins par jour qu'avec \$1.00.

Le travailleur dont le salaire moyen annuel est d'une piastre par jour, peut avec un peu d'énergie, s'assurer pour ses vieux jours une retraite presque égale à son salaire, et laisser à ses héritiers: veuve, enfants ou petits-enfants, une somme dépassant une année de son salaire.

On avancera aussi que le déposant qui meurt avant de toucher sa pension, perd les intérêts composés de ses versements; c'est vrai. Mais combien de travailleurs laissent accumuler leurs dépôts? Et combien d'ouvriers ayant mis chaque année \$7.30 à la banque—et ils sont nombreux—ont aujourd'hui de \$127 à \$228 de pension viagère, et une assurance sur la vie, payée, de \$306 à \$343?

La caisse des retraites ainsi constituée se prête à de nombreuses combinaisons.

Elle peut recueillir toutes ces petites sommes qui s'en vont en fumée et qui réunies formeraient des fortunes. Les 25 ou 50 cents qu'on donne si libéralement aux enfants au jour de l'an; les prix en espèces qu'on donne aux élèves, les dons que l'on fait à des enfants, à des apprentis; les gratifications que l'on donne aux ouvriers dans des moments de presse ou les jours de fêtes.

Ainsi l'an dernier il a été donné en prix dans les écoles de Paris, soit par la ville, soit par des particuliers, 2,000 livrets de \$5, représentant ensemble \$12,000 de rentes viagères, et constituant une rente viagère de près de \$10 pour un enfant de dix ans, et une de \$5.20 pour un jeune homme de vingt ans (écoles du soir).

Un enfant de six ans qui jusqu'à l'âge de douze ans aurait chaque année remporté un prix de \$2, sortirait de l'école ayant \$20 de pension d'assuré à cinquante-cinq ans, ou \$29 à soixante ans.

Des étrennes de \$2 données régulièrement aux apprentis de douze à seize ans, leurs assurent une rente de près de \$16, et l'enfant qui recevrait \$2 de six à seize ans aurait droit à une pension de retraite de \$45.

Enfin, comme écrit M. Paul Matrat, un économiste des plus distingués:—

"Pour faire sentir toute la puissance des temps dans l'épargne pour la retraite, je dirai qu'une somme unique de \$20 déposée sur la tête d'un enfant de 3 ans, premier âge auquel les versements peuvent être faits, lui assure pour cinquante, cinquante-cinq, soixante ou soixante-cinq ans une rente viagère de \$29.80, \$46.60, \$76.60 et même de \$136, soit des ressources correspondantes au revenu normal actuel de \$2,000 à \$3,000. "La caisse de retraite de l'Etat et les sociétés de secours mutuels."—Paul Matrat—Page 15.